



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRÉ
SEANCE du LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024**

N°2024-52

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25/11/2024

Date d’Affichage : 25/11/2024

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés :

Secrétaire : Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : **Signature du contrat d’assurances statutaire CNP 2025.**

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre aux obligations statutaires vis à vis des agents affiliés à la CNRACL.

Les garanties souscrites, pour les agents permanents affiliés à la CNRACL, « version 2025 » du contrat 1406D sont décrites dans l'article 6 du contrat. Celui-ci est conclu pour une durée d'un an.

Il prend effet à compter du 1^{er}/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.

Le taux de cotisation de 4,97 % et les frais de gestion de 0,32% restent stable par rapport à l'année 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurances CNP 2025.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 2 décembre 2024

Le Maire, Géry WIBAUX



AR Prefecture

086-218601862-20241202-2024_52-DE
Reçu le 03/12/2024
Publié le 03/12/2024

Géry Wibaux